

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 39 (1910)

Heft: 15

Rubrik: Rapport sur l'administration de la Caisse de retraite des membres du corps enseignant primaire et secondaire du canton de Fribourg, pour l'année 1909, lu à l'assemblée générale du 18 juin 1910, à Fribourg

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M. Pilloud, instituteur à Vuisternens-en-Ogoz, estime que le rapporteur a fait un tableau trop sombre de l'éducation familiale. Dans bien des cas, les parents ne peuvent donner ce qu'ils n'ont pas reçu; de plus, le temps leur manque pour s'occuper davantage de l'éducation morale de leurs enfants. Les maîtres et les parents doivent entretenir d'excellents rapports mutuels, exempts d'indifférence et de suspicion, afin de travailler ensemble et efficacement à l'œuvre de l'école.

M. Barbey, chef de service, propose la nomination, par le Comité de la Société d'éducation, d'une commission chargée de modifier les conclusions du rapport dans le sens des observations présentées au cours du débat. Cette proposition, appuyée par *M. Currat*, président, est adoptée et la discussion est close. (A suivre.)

RAPPORT

sur l'administration de la Caisse de retraite des membres du corps enseignant primaire et secondaire du canton de Fribourg, pour l'année 1909, lu à l'assemblée générale du 18 juin 1910, à Fribourg.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESSIEURS, CHERS COLLÈGUES,

En exécution des dispositions des art. 12 de la loi et 43, *lit. c*, du règlement de la Caisse de retraite, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le 74^{me} compte annuel de cette institution, comprenant l'exercice 1909, et de vous présenter en même temps, comme d'habitude, un rapport sommaire sur la marche des affaires pendant ladite année. Et d'abord un peu de statistique :

Etat des Sociétaires.

Au 31 décembre 1909, la Caisse de retraite comptait 512 membres, soit :

Sociétaires ayant reçu la pension de Fr. 80	28
» » » de » 120-300	27
» » » de » 150-500	59
Sociétaires ayant versé les 25 cotisations et continuant l'enseignement	72
Sociétaires ayant versé la cotisation de Fr. 15	12
» » » de » 30	305
Sociétaires en retard pour le paiement de leur cotisation	9
Total	<u>512</u>

Ainsi donc, sur les 512 membres dont se compose notre Association, 114 jouissent de leur pension de retraite et 398 occupent encore un poste dans l'enseignement.

Au point de vue du régime légal sous lequel ils sont placés, ces 512 membres se divisent en trois catégories, savoir :

Sociétaires au bénéfice des statuts de 1871	28
Sociétaires au bénéfice de la loi de 1881	52
Sociétaires au bénéfice de la loi de 1895	432
Total	<u>512</u>

Notre statistique au 31 décembre 1908 accusait en tout 552 membres. La diminution assez considérable, de 40 membres, n'est qu'apparente. Elle est due d'abord au fait que nous n'avons pas compté, comme précédemment, les membres qui se trouvent temporairement sans place, vu qu'en réalité ils ne font pas partie de la Caisse aussi longtemps qu'il ne leur a pas été confié un nouveau poste. En outre, il est fort probable que l'ancien caissier comptait, par mégarde, deux ou même trois fois certains membres qui payaient plus d'une cotisation dans le courant de la même année. La statistique ci-dessus a été dressée le plus exactement possible par le nouveau caissier, qui a pris la peine de compulser, à cet effet, les divers livres et registres qu'il avait à sa disposition.

Pour autant que le Comité en a été informé, dix sociétaires sont décédés dans le courant de l'année 1909 ou, déjà vers la fin de 1908. Ce sont :

- 1^o Jaquet Hélène, veuve de Basile, à Fribourg, pension de Fr. 80
- 2^o Bourqui Bertha, à Fribourg, pension de » 300
- 3^o Progin Maurice, ancien inspecteur, à Bulle, pension de. » 80
- 4^o Combaz, Jean-Théodore, à Montbovon, pension de . . » 500
- 5^o Perroud Théophile, à Rue, pension de » 300
- 6^o Blanc Barthélemy, à Epagny, pension de » 150
- 7^o Bosson Claude, à Vuippens, pension de » 500
- 8^o Jolion Auguste, à Farvagny, pension de » 500
- 9^o Morel Joseph, aux Ecasseys, pension de » 500
- 10^o Wæber Jean-Baptiste, à Fribourg, pension de » 300

Sauf les trois premiers, tous ces Sociétaires ont laissé une veuve ou des enfants comme héritiers de leur pension, de sorte que la Caisse ne se trouvera déchargée que d'une dépense annuelle de 460 fr.

Vingt-sept nouveaux membres du corps enseignant, entrés en fonction en 1908, ont payé leur première cotisation dans le courant du premier trimestre 1909. Souhaitons-leur ici la bienvenue dans nos rangs, ainsi qu'une longue et féconde carrière dans l'enseignement.

Comptes de 1909.

Conformément aux dispositions de l'art. 43, *litt. a* et *b*, du règlement, ces comptes ont été examinés et vérifiés avec soin par le Comité, dans sa séance du 10 février 1910, et le surlendemain, 12 février, par la Commission examinatrice. Ils ont été trouvés établis avec le soin, la régularité et l'exactitude auxquels le caissier nous avait habitués.

Comme de coutume, nous nous bornerons à vous soumettre les résultats des divers chapitres en accompagnant ces chiffres de quelques comparaisons et commentaires que nous croyons nécessaires ou intéressants.

Recettes.

Intérêts des capitaux.

Produit du rentier en 1909	Fr.	17,956 35
Produit du rentier en 1908	»	17,090 43
Augmentation	Fr.	865 92

due en partie à l'accroissement des capitaux.

Les intérêts continuent à rentrer avec une régularité satisfaisante. Au 31 décembre, il ne restait dû que trois intérêts de créances hypothécaires, formant un montant total de 1,530 fr., dont 900 fr. n'étaient échus qu'en décembre. Toutefois, le taux de 5 % a dû être appliqué six fois à titre de peine pour retard.

Le taux des prêts hypothécaires n'a pas subi de modifications pendant l'année.

(A suivre.)

LA « LIGUE DE LA CROIX » ET L'ENSEIGNEMENT ANTIALCOOLIQUE

Ne quid nimis.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Le N° du 2 juillet de la *Ligue de la Croix* publie sous le titre : *L'Education contre l'alcoolisme*, un entrefilet qui est un véritable anathème à l'adresse de tous les éducateurs ecclésiastiques, religieux et laïcs qui n'ont pas donné aux enfants une instruction et une éducation antialcooliques suffisantes.

Après la lecture de cette fulgurante apostrophe, je me suis demandé si j'avais peut-être failli à mon devoir sur ce point, en ne donnant pas à mon corps enseignant des directions suffisantes et c'est le résultat de cet examen que je crois opportun de vous communiquer.

Il est d'abord nécessaire d'établir une distinction entre l'instruction et l'éducation antialcooliques. J'admets avec la *Ligue de la Croix* que MM. les membres du corps enseignant sont tenus de donner à leurs élèves une instruction antialcoolique suffisante.